

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 11.11.2016	Heure	Numéro 16.170	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Motion populaire d'un groupe de citoyens	Lié à : (Facultatif) ad
-------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Titre :

Réforme de l'imposition des personnes morales

Contenu :

Les personnes soussignées souhaitent que le Grand Conseil demande au Conseil d'État qu'il étudie rapidement la possibilité de refaire voter le peuple neuchâtelois sur le contenu de la réforme de l'imposition des personnes morales. Un contre-projet est possible. Ceci si possible avant que différentes collectivités n'aient à prendre des mesures drastiques suite à la baisse de leurs ressources.

Développement (obligatoire) :

Le 19 juin 2011, le peuple neuchâtelois a accepté à une très large majorité (76,9% de oui, taux de participation : 28,42%) la réforme de l'imposition des personnes morales. Dans le *Vot'info*, cette réforme était présentée comme « un effort qui devra aussi permettre un allègement d'impôt des particuliers » et comme « une dynamique bénéfique à tous ». En résumé : « Tout le monde y gagnera ! ».

Aujourd'hui, alors que cette réforme déploie l'entier de ses effets, force est de constater que ces affirmations constituent des promesses non tenues ou, à tout le moins, un pari perdu.

C'est pourquoi il nous paraît important que le souverain ait la possibilité de confirmer ou d'infirmer son choix à la lumière des effets aujourd'hui connus. Cela nous paraît être un préalable nécessaire à la discussion sur les mesures actuellement prévues par le canton et d'autres collectivités.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Karim Boukhris, Ruelle des Jardinets 9, 2300 La Chaux-de-Fonds

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Motion populaire munie de 177 signatures		

Position du Conseil d'État :

Les recettes que canton et communes tirent de l'impôt des personnes morales sont aujourd'hui, dans une conjoncture au plus bas, du même niveau que celui atteint avant la réforme lors des meilleures années. Au plan des recettes, la réforme est donc un succès et a compensé 5 exercices de baisse fiscale pour les particuliers. De nombreux cantons annoncent des adaptations qui empruntent la même voie que celle retenue à Neuchâtel, où de nouvelles évolutions s'imposeront si la réforme III est acceptée au plan national. Comme déjà exprimé à maintes reprises devant le parlement, le Conseil d'État n'envisage donc pas que Neuchâtel fasse marche arrière. En conséquence, il combat cette motion populaire.